

Pour faire affaire au Yukon, il en coûte très cher, tout comme dans les Territoires du Nord-Ouest. Nous reconnaissons qu'il devrait être bon d'y établir des zones tarifaires, comme c'est le cas pour d'autres sociétés de la Couronne faisant affaire dans les provinces, mais pourquoi fallait-il que ce soit de cette façon? Pourquoi ne nous a-t-on pas laissés voir les bilans des trois dernières années, qui nous auraient montré les profits réalisés par certaines entreprises établies dans ces territoires et nous auraient peut-être embarrassés quant à la façon de répartir ces fonds? Pourquoi ne pouvons-nous être honnêtes les uns envers les autres et avouer qu'il y a des régions, au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, où il est extrêmement difficile de fixer un tarif quelconque qui permette au particulier d'avoir chez lui l'électricité et quelques services essentiels? Si nous avions vu ces bilans, nous aurions pu les mettre en regard des opérations de ces entreprises privées, ce qui aurait déconcerté le gouvernement.

La motion à l'étude demande que le tarif ne soit pas fixé par le Cabinet fédéral. Les autorités locales devraient certainement jouir d'une certaine autonomie dans une affaire de cette importance. Rappelons-nous que, dans certaines provinces, en raison du manque d'électrification des régions rurales, le gouvernement a dû prendre en charge l'entreprise privée pour assurer la bonne distribution de l'énergie électrique. Puisque tout est organisé de cette manière, nous devons sûrement aller jusqu'au bout, une fois qu'une distribution égale sera assurée, et insister pour que l'établissement des tarifs revienne à un organisme se trouvant dans la région où l'énergie sera produite, transmise et distribuée.

● (1630)

Le ministre tiendra sans doute à nous dire avant la fin du débat qu'il approuve cette suggestion. J'ai eu l'occasion de me rendre au Yukon avec le ministre et d'avoir plusieurs entretiens avec lui, au cours desquels il a exprimé son désir d'accorder la plus grande autonomie possible au Yukon et aux Territoires du Nord-Ouest. Dans un secteur aussi vital que celui-ci, le ministre voudra certainement assurer une représentation adéquate de la part de ceux qui ont été élus pour protéger les intérêts de ces territoires, en particulier en ce qui concerne la question à l'étude.

Il ne faut pas oublier qu'au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, 40 p. 100 de tous les emplois sont détenus par des fonctionnaires de l'État. Il est beaucoup plus facile de comprendre les discours et les remarques des députés de ces territoires, qui expriment constamment leur méfiance au sujet de l'activité et des rapports entre Ottawa et les conseils territoriaux, si l'on songe au nombre de fonctionnaires dans les territoires administrant les affaires de la population répartie sur une si vaste superficie.

Il ne s'agit pas d'une région pauvre qui a besoin de subventions. Nous parlons de territoires qui comptent des mines d'or, d'amianté et de tungstène. On y pratique le piégeage des animaux à fourrure et, au Yukon, la pêche commerciale. Il s'y trouve aussi un nombre important de gisements pétroliers. Nous considérons avidement ces territoires comme les entrepôts de l'avenir. Ces territoires ont des scieries et de nombreuses autres industries importantes qui contribuent au bien-être du Canada en général. Le gouvernement fédéral verse de fortes sommes au Yukon et aux Territoires du Nord-Ouest.

Ce que les habitants des Territoires demandent vraiment, c'est une juste place à la table autour de laquelle se prennent les décisions d'importance vitale. Le député des

Commission d'énergie du Nord canadien—Loi

Territoires du Nord-Ouest (M. Firth) a déjà déclaré qu'il appuiera la motion, et le collègue qui me suivra compte proposer, au nom du député du Yukon, un amendement à la motion n° 3. Le ministre insistera, j'espère, pour avoir la parole pendant quelques instants au cours du débat, ce qui lui permettra de nous dire qu'il veut lui aussi respecter les vœux des habitants des Territoires et donner à cette fin son approbation à un amendement très important.

M. Doug Neil (Moose Jaw): Madame l'Orateur, mes observations seront relativement brèves, le député du Yukon (M. Nielsen) et celui de Prince George (M. Oberle) ayant déjà traité longuement de la motion n° 3 et de l'amendement. Pendant le congé de Pâques, j'ai eu le temps de lire l'histoire des provinces de la Saskatchewan et de l'Alberta, et de constater quels étaient leurs désirs et leurs espoirs avant de devenir provinces du Canada. Il en va pour ainsi dire de même aujourd'hui pour les Territoires du Yukon et du Nord-Ouest en ce sens qu'on peut espérer qu'ils deviennent provinces canadiennes avant trop longtemps.

Chose intéressante, un certain nombre des mémoires présentés par les groupes qui ont témoigné devant le comité exprimaient le même espoir. Le ministre a lui aussi comparu devant le comité où il a déclaré envisager avec plaisir le jour où ces territoires deviendraient provinces. Les représentants de la Commission d'énergie du Nord canadien ont dit qu'ils attendaient impatiemment le jour où la Commission serait divisée en deux parties dont l'une aurait la charge de la production et de la distribution de l'énergie dans les Territoires du Nord-Ouest et l'autre au Yukon. C'est ce qui se produira lorsque ces territoires deviendront provinces. Il faut être juste envers les habitants de ces territoires. Ces régions ne deviendront pas des provinces d'ici un an ou deux, mais il faut planifier graduellement en vue du jour où elles le seront, et nous pouvons le faire en conférant plus de pouvoirs aux conseils territoriaux et aux représentants élus des Territoires.

C'est l'objet de la motion sous sa forme actuelle, et j'envisage d'y proposer un amendement. La motion n° 3 tend à substituer le «commissaire en conseil» au «gouverneur en conseil». Si la motion était adoptée, les représentants des habitants du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest auraient plus d'influence et exerceraient plus de contrôle sur l'établissement des tarifs. Ce serait, à mon avis, faire un pas en avant vers l'autarcie dans ces territoires. Je me propose de lire mon amendement à la motion n° 3, puis de le discuter, madame l'Orateur. Je propose:

Qu'on modifie la motion n° 3 modifiant le bill C-13, tendant à modifier la loi sur la Commission d'énergie du Nord canadien, en remplaçant tous les mots qui suivent le mot «canadien» par ce qui suit:

« en retranchant les mots «gouverneur en conseil», à la ligne 22 de la page 2 et aux lignes 7 et 8 de la page 3, et en les remplaçant par l'expression «Office en conseil des services publics du territoire du Yukon ou des territoires du Nord-Ouest, selon le cas».

Dans cet amendement, nous proposons de remplacer le commissaire en conseil de chacun de ces territoires par la Commission des services publics. Ainsi, la commission compétente de chacun de ces territoires pourra fixer les taux qu'elle demandera. Il importe de donner de plus en plus de responsabilités aux territoires, parce que leurs habitants ont droit ou auront finalement droit à l'autodétermination. Je pense que tous les députés de ce côté-ci, en fait, de tous les côtés à la Chambre, attendent ce moment avec impatience. J'exhorte le ministre à penser sérieusement à accorder son appui à cet amendement à la motion n° 3.